

**Conseil d'école**  
**Mardi 5 mars 2024**

**Présents :**

Laëtitia DENIZHAN, Müge KOSE, Toni DOMINGOS, Aurélie MARTINS, GOMES DE CARVALHO Nicolas, Angélique CARDOSO, Céline GIRAUT, Flora PHILEMONT-MONTOUT, Birgul KAPLAN, Maud ANDRE, Sandrine LARGER, Loïc NUMA, Représentants de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE  
Magali BOUKHERS, Vanessa DEMEURE, Coralie MOIROD, Stéphanie GUIMARD, Fanny BELLENGER, Marion VENUAT, Mélina CHARVET, Sonia SCOZZARI, Céline BOELEN, Kevin GILLY, Aline GOUTY, , Soizic LOUESDON, Faïza DERNI, , Coraline LABRY, Nathalie POPHILLAT, enseignants  
Mme Jacqueline SAUNIER, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil D'école, Mme Hélène CORDOIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population  
Mr Yves THOREAU, maire de Mandres -les Roses  
Mr Sébastien FLAMAND, responsable du périscolaire  
Mme Anne-Claire MANGÉ, enseignante directrice de l'école

**Excusés :**

Mme COSTA-MARIMOOTOO, Inspectrice de la circonscription de Marolles en Brie

Président de séance : Anne-Claire MANGÉ

Secrétaire de séance : Stéphanie GUIMARD

**Ordre du jour :**

1. **Effectifs et carte scolaire**
2. **Coopérative**
3. **Retour PPMS**
4. **Méthode MPP (protocole PHARe)**
5. **Règlement intérieur : objets connectés**
6. **Communauté éducative : temps scolaire et périscolaire**
7. **Conseil des Charmilles**
8. **Projets**

1. **EFFECTIFS ET CARTE SCOLAIRE**

Prévisions d'effectifs rentrée 2024

RENTREE SCOLAIRE 2024

Actuellement	Prévisions rentrée 2024
53 CP	72 CP
84 CE1	53 CE1
74 CE2	84 CE2
59 CM1	74 CM1
73 CM2	59 CM2
343 élèves pour 14 classes	342 élèves pour 14 classes
24,5 élèves (moyenne/classe)	24,4 élèves (moyenne/classe)

Depuis le début de l'année  
5 radiations suite à un déménagement  
3 arrivées

La livraison de l'ensemble Dreyfus en avril devrait amener l'inscription d'environ 10 élèves supplémentaires. La future structure sera présentée au troisième conseil d'école.

2. **COOPERATIVE**

CHARGES	€uros	PRODUITS	€uros
Car Fontainebleau	670,00 €	Photos (bénéfice école)	1 793,40 €
Abonnements classes	496,00 €		
Rallye lecture CM2-6ème	295,11 €		
Matériel projets de classe	1435,74 €		
Tenue de compte	22,25 €		
Cotisations versées à l'OCCE + assurances	780,45 €		
Achats de biens durables	115,90 €		
Total des charges	4388,33 €	Total des produits	1793,40€
<b>SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE 8904,81€</b>		<b>SOLDE ACTUEL 6254,18 €</b>	

### Un contrôle de coopérative a été effectué en janvier 2024.

Il mentionne que les comptes sont tenus à jour dans le respect des règles.

Le fonctionnement de la coopérative est satisfaisant. Nous étudions la possibilité de verser les dons par carte bancaire ou virement afin de réduire les risques de pertes de chèques

Le compte-rendu financier de la coopérative scolaire sera affiché sur le panneau à côté de la porte vitrée et envoyé aux familles comme cela est préconisé par l'OCCE.

Le bénéfice de la vente des photos est inférieur à l'année précédente car nous avons fait le choix de ne pas augmenter le prix de la pochette malgré les coûts plus élevés du photographe.

Comme l'année dernière, nous ferons un appel aux dons courant mars pour pallier aux dépenses de car.

### 3. SÉCURITÉ

- PPMS Attentat Intrusion

Le scénario est donné par l'Académie de Créteil :

Scénario retenu : Un groupe de 5 individus se présente à l'entrée de l'école et disent vouloir rencontrer un professeur.

On leur signifie clairement qu'ils ne peuvent pas entrer. L'attitude de ces 5 individus devient alors agressive et menaçante. L'un d'eux force le passage. Le groupe le suit et part en courant à travers l'école dans plusieurs directions.

Il s'agit à travers cet exercice d'adopter les réflexes appropriés en situation d'urgence.

Dans notre école, l'exercice a été réalisé **le 11 décembre entre 11 heures et 11h30**. Il s'est effectué sans intervention des forces de l'ordre et sans intrusion réelle au sein de l'école.

Dès la phase d'alerte, Les enseignants s'assurent :

- du verrouillage de la porte de la classe
- de mettre tous les téléphones portables en mode silencieux
- du placement de mobiliers encombrants devant la porte (table, chaise, bureau, etc.) mais tout en permettant à d'autres personnes de s'y réfugier avant de fermer la porte
- du rassemblement des élèves derrière des protections (chaises, tables, etc.) – loin des murs et fenêtres
- de l'occultation des visuels (fenêtres, surfaces vitrées, etc.)
- de l'extinction des lumières
- du maintien du silence absolu
- de rassurer les élèves

Cet exercice a eu lieu sous le regard de la conseillère pédagogique de la circonscription.

Il a été noté que les élèves suivent les consignes données sans affolement particulier.

Par contre, il n'a pas été observé de mise en sûreté pour les personnels de restauration et le périscolaire.

Une réunion préparatoire aura donc lieu en amont des autres exercices. Il faudra voir à changer l'horaire de l'exercice qui est inadapté pour la restauration et le périscolaire.

- PPMS Risque Majeur

Dans le cadre des exercices obligatoires liés à la prévention des risques et la préparation des écoles, un deuxième exercice aura lieu au cours du deuxième semestre de l'année scolaire 2023-2024.

Il n'y a pas de scénario fourni par l'autorité académique. Il s'agira d'adopter une problématique locale : inondation, risque chimique, etc.

Nous demanderons la présence de la police pluri communale pour cet exercice.

- Exercice Incendie

Un deuxième exercice aura lieu au mois de mars. Les élèves ne seront pas prévenus.

Il y aura également un troisième exercice après les vacances de printemps où personne ne sera prévenu.

#### **4. MÉTHODE MPP (méthode par préoccupation partagée)**

Le plan de lutte contre le harcèlement scolaire est effectif dans l'école depuis 3 ans. Dans le protocole, nous utilisons la méthode par préoccupation partagée.

La Méthode de la Préoccupation Partagée, version française : MPPfr, est une libre adaptation de la méthode créée par Anatol Pikas.

C'est un dispositif qui permet la prise en charge des situations d'intimidation ou harcèlement scolaire.

Cette méthode a pour but :

- d'accompagner la cible afin de la soutenir
- de travailler avec les intimidateurs afin de les faire changer de posture

La méthode MPP nécessite la constitution d'une équipe : Une équipe de professionnels spécifiquement formés au traitement des situations d'intimidation est nécessaire de façon à soutenir la victime et à intervenir auprès des intimidateurs.

A l'école des Charmilles, la cellule pHARe se constitue de 6 enseignants et un membre du péricolaire. Tous les membres de la cellule sont volontaires et ont suivi une formation.

Elle nécessite un soutien de la cible : L'élève cible de l'intimidation reçoit le soutien d'un membre de la cellule qui lui offre le cadre d'une écoute bienveillante et attentive. Il est rencontré autant de fois que cela est nécessaire de façon à l'aider à reprendre confiance en lui et à mobiliser ses ressources.

C'est une approche non-blâmante : L'intervenant adopte volontairement une attitude empathique. Il ne blâme pas les intimidateurs, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre qu'il est préoccupé par la situation de l'élève cible de l'intimidation.

Le harcèlement étant par nature un phénomène de groupe, l'objectif de la méthode est de défaire l'effet de groupe en ré-individualisant chacun de ses membres. Pour cela, des entretiens sont discrètement menés par la cellule pHARe auprès de la victime, des intimidateurs présumés et des témoins.

Les intimidateurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux. L'intervenant les place en position de réparer ce qu'ils ont fait subir à la cible.

Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait entièrement pris fin.

La cellule pHARe en charge des entretiens utilise les supports suivants :

**Fiche d'entretien avec un élève cible d'intimidation**  
**Attention CONFIDENTIEL**

Nom de l'élève :

Date de l'entretien :

Mené par :

Les faits relatés par l'élève, ses inquiétudes, ses demandes :

---



---

Comment la situation a-t-elle été portée à la connaissance de l'établissement ? Qui a alerté l'équipe ?

L'élève cible  Ses parents  Un enseignant

Ses camarades  Autre : \_\_\_\_\_

Combien d'intimidateurs présumés a-t-il mentionné et lesquels ? \_\_\_\_\_

La famille a-t-elle été contactée ? Oui Non

Un entretien avec la famille a-t-il été mené ou prévu ? Oui, date : \_\_\_\_\_ Non

Durée de l'entretien (en minutes) : \_\_\_\_\_ Date du prochain entretien : \_\_\_\_\_

Évaluation du degré d'inquiétude de l'intervenant concernant l'élève :

1 Peu d'inquiétude, mais à suivre.	2 Inquiétude réelle quoique modérée. Vigilance.	3 Inquiétude importante : prévoir le 2 <sup>ème</sup> entretien rapidement.	4 Inquiétude forte, prévoir un suivi très fréquent.	5 Inquiétude extrême, mesures de protection à déterminer.
--	--	---	--	---

Qualité de l'alliance à la fin de l'entretien :

1 Mauvaise alliance : l'élève ne parle presque pas, ou reste flou et fuyant.	2 Alliance médiocre : l'élève évite parfois de répondre et souhaite écouter.	3 Alliance assez bonne, mais on sent des résistances, une inquiétude de l'élève.	4 Bonne alliance, quoique l'élève soit un peu réservé.	5 Très bonne alliance, l'élève parle très librement et se sent manifestement en confiance.
--	--	---	---	---

Mesures prises par la cellule de lutte contre le harcèlement (ou cellule « bien-être ») :

**Bilan de l'entretien avec l'élève (remplir une fiche par élève rencontré)**

Durée de l'entretien (en minutes) :

Évaluation de l'état de stress de l'élève en début d'entretien (1 = faible, 5 = fort) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

L'élève a-t-il reconnu que la cible n'allait pas bien ? Oui Non

Évaluation du degré de préoccupation de l'élève pour la cible (1 = faible, 5 = forte) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

L'élève a-t-il fait des suggestions pour améliorer la situation de la cible ? Oui Non

Si oui, quelles sont ces suggestions ?

---



---



---



---

Évaluation de l'état de stress de l'élève à la fin de l'entretien (1 = faible, 5 = fort) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Prochain entretien prévu le : \_\_\_\_\_

Intimidateur présumé  
ou témoin

Ces documents sont conservés dans le bureau de la directrice le temps que la situation soit traitée. Le compte-rendu d'entretien d'un élève peut être fourni à sa famille sur demande.

Ces documents sont susceptibles d'être envoyés à l'Inspectrice de la Circonscription et au référent Directeur si la situation l'exige.

Parallèlement au plan pHARe, toutes les classes ont des séances de prévention dédiées à ce sujet : harcèlement, éducation aux réseaux sociaux, empathie, ...

## 5. REGLEMENT INTERIEUR : objets connectés

Lors du premier conseil d'école, le règlement intérieur de l'école a été voté.

Nous souhaitons revenir sur le point suivant :

### 5.3 Sécurité

5 exercices de sécurité sont organisés au cours de l'année scolaire :

- 3 exercices d'évacuation
- 2 exercices de mise en sûreté (PPMS)

Ils permettent à l'équipe éducative de mettre en œuvre une organisation en attendant l'arrivée des secours.

Sans l'autorisation de la directrice, d'un enseignant, l'accès aux locaux scolaires est interdit à toute personne ne travaillant pas au sein de l'école.

Pour des raisons de sécurité, **sont interdits** :

Règlement intérieur de l'école élémentaire d'application LES CHARMILLES, année scolaire 2022-2023

- l'usage du téléphone portable ou de tout autre terminal connecté, sauf à des fins pédagogiques
- tout objet dangereux tranchant, nocif (verre, couteau, correcteur liquide type « TYPEX », pâtes de type « Slime », solution hydroalcoolique, etc.) ;
- tout objet de valeur : lecteur de musique portable, console de jeux, bijoux pendants, toupies avec lanceurs ; cartes de type « Pokemon » ; (liste non exhaustive)
- les sucettes, chewing-gums ;
- les balles dures (de type tennis ou balles « rebondissantes »), ballons, gros calots et autres « boullards » ;
- toute quantité trop importante d'objets ou jouets, ou tout objet trop encombrant ;

Des incidents ont eu lieu sur le temps scolaire : visionnage de vidéos Youtube à la récréation, appel aux familles, films.

Ces incidents mettent en évidence une utilisation déraisonnée du téléphone et des montres connectées.

En prenant appui sur la Circulaire parue en novembre 2023,

<https://www.education.gouv.fr/interdiction-du-telephone-portable-dans-les-ecoles-et-les-colleges-7334>,

L'équipe enseignante va rappeler aux familles les points suivants :

- Utilisation du téléphone et des objets connectés interdite sur le temps scolaire et périscolaire
- Ces objets doivent être éteints et rangés dans les sacs.
- Tout élève qui les utilise verra l'objet immédiatement confisqué, mis sous clé et rendu uniquement aux responsables légaux.

En cas d'utilisation mettant en danger les élèves, **la détention**, et non plus l'usage, **du téléphone et des objets connectés pourra être complètement interdite dans le règlement intérieur.**

La Municipalité rappelle que leur détention est également interdite par le règlement du périscolaire.

Ce rappel au règlement sera fait dans toutes les classes, collé dans les cahiers de correspondance et envoyé aux familles par Educartable.

## 6. COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Une volonté commune : accompagner les élèves sur leur temps de présence à l'école

Une réunion a eu lieu fin janvier entre le périscolaire, la municipalité et l'école. Nous avons émis la volonté de nous réunir une fois par période afin d'harmoniser nos attentes.

En ce qui concerne la communication, toutes les informations utiles sont transmises de part et d'autre, en les notifiant également à la municipalité.

La présence du périscolaire dans la cellule Phare est indispensable pour gérer au mieux les situations qui pourraient se présenter.

Afin de répondre aux différentes attentes de la municipalité il a été demandé de mettre en place des ateliers sur la pause méridienne qui a lieu de 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi .

Les activités proposées pour la période du 15 janvier au 8 mars sont divisées en 2 catégories :

**Pour les grands (ce2 cm1 cm2 )** les lundis et jeudi de 11h45 à 12h45

- sport collectif
- hip hop
- jeux de société

**Pour les petits (cp-ce1)** les mardis et vendredi de 12h10 à 13h10

- Sport collectif
- Jeux de société
- Perles

Les jeux collectifs ont lieu au gymnase et sont encadrés par Mélanie et Gabriel. Les jeux de société sont encadrés par Betty et Julie, les perles par Lindsay, le Hip-hop par Sébastien. Selon le nombre d'inscrits, il peut y avoir deux groupes.

#### **Dates à retenir**

Les prochaines inscriptions pour les activités futures auront lieu du lundi 4 mars au vendredi 8 mars

Une réunion de préparation pour les animateurs aura lieu le mardi 5 mars

Et les activités reprendront avec les nouveaux groupes d'enfants du lundi 11 mars au vendredi 10 mai. L'atelier « perles » va évoluer en activités manuelles. Chaque atelier dure en moyenne 45 minutes.

Les inscriptions sont faites dans les classes sur le temps de la pause méridienne par l'animateur référent. Elles ont lieu pendant une semaine afin que tous les enfants puissent s'inscrire.

Les représentants des parents d'élèves demandent si le trombinoscope de l'équipe d'animation a été réalisé. Celui-ci a été fait et est affiché sur la porte de la salle du périscolaire. Il est demandé d'en mettre un également à l'extérieur.

## **7. CONSEIL DES CHARMILLES**

Un conseil d'élèves a été créé dans l'école. Chaque classe a élu deux délégués, un garçon et une fille.

Le conseil se réunit une fois par mois. Il est encadré par un enseignant, pas toujours le même. Mme Mangé prend en charge la classe de l'enseignant mobilisé.

Les délégués ont énoncé leurs missions :

- Exposer les idées des élèves
- Améliorer l'école avec nos idées
- Ecouter les idées des autres classes
- Faire des choses pour toute l'école.
- 

Parmi les idées des élèves, certaines ont déjà été réalisées :

- jeux de ballon dans la petite cour
- défilé de Noël
- portes de Noël
- Boîtes de Noël solidaires

D'autres sont en cours :

- faire une journée à thème
- faire un goûter collectif lors du 100ème jour d'école
- avoir plus de jeux de cours
- faire des activités en mélangeant les classes

Les délégués peuvent aussi servir de relais pour expliquer des choses aux élèves de leur classe.

- présentation de la cellule Phare et logo

Lors de ces conseils, les échanges sont très riches, du CP au CM2.

## 8. RETROSPECTIVE DES ACTIONS MENÉES

Rétrospective en images des actions ayant eu lieu dans l'école depuis la rentrée.

1. CM1B : Accueil d'un illustrateur
2. CM2 : Création du CMJ: le projet retenu par celui-ci est un concours de dessins ouvert à tous sur le thème des Jeux Olympiques
3. CE2A, CE2C, CP-CE1, CM1A : Atelier danse avec la compagnie Sospeso
4. CPA, CE1B, CM1A, CM1B : participation aux microfollies
5. CM1A : ateliers scientifiques avec le GPSEA et Exploradôme
6. CM2 : Intervention d'un bruiteur (financé par la Municipalité)
7. CPA, CPB, CM2A : 4L trophy et collecte de matériel
8. CP et CP-CE1 : Jeux de société et activités manuelles avec les parents
9. CE2A et CE2C : échanges avec les résidents de l'EHPAD
10. FCPE : lutins farceurs dans les classes pour Noël
11. CM2B : visite du Sénat et du Louvre
12. CP et CP-CE1 : bal traditionnel avec les familles au gymnase
13. CE1 : chorale sur le thème de l'eau avec les GPSEA
14. CP et CP-CE1 : participation au concours Plume en Herbe
15. CM1 et CM2 : initiation au Hand Fauteuil
16. CM2 : Journal Le Charminews, 3<sup>ème</sup> numéro paru en février. Inscription au prix du journal scolaire de l'OCCE

Toutes les actions ont été relayées dans la partie « Cahier de vie » d'Educartable.

Les parents d'élèves souhaitent connaître au plus tôt les dates des différentes sorties afin de pouvoir s'organiser pour accompagner ou participer. Nous leur communiquerons dès que les inscriptions auront été confirmées.

Pour les sorties USEP, nous rappelons que les parents ayant une licence sont prioritaires.

La FCPE propose de réaliser une fresque dans l'école. Une mère d'élève serait disponible pour aider à sa réalisation. L'équipe enseignante se réunira très rapidement pour proposer le lien et un thème commun à toute l'école.

**Remerciements aux participants à ce deuxième Conseil d'École.**

**À 21h, l'ordre du jour est écoulé et la séance est levée.**

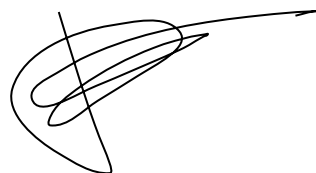
Compte-rendu rédigé par Anne-Claire MANGÉ directrice de l'école  
à partir des notes prises par Stéphanie GUIMARD

La directrice de l'école

École Élémentaire d'Application  
LES CHARMILLES  
1 RUE DE ROCHOP  
94520 MANDRES-LES-ROSES  
01 45 98 82 21  
ce.0940679C@ac-creteil.fr

Anne-Claire MANGÉ

Représentant élu de la  
liste FCPE



Nicolas GOMES DE  
CARVALHO